



## Rapport moral de la Présidente AG 2016

Le 26 mai 2017

Bonjour à toutes et à tous,

*« Cette Assemblée Générale débute avec la modification de nos statuts. Ces travaux représentent une journée de travail de préparation pour les membres du Conseil d'Administration, puis deux jours de travail avec deux avocats ayant chacun leur spécificité. Le monde bouge, le SNPCC aussi et doit rester visionnaire. Nous avons revisité nos statuts afin d'accueillir au Conseil d'Administration des membres d'association ayant des salarié(e)s dans notre branche, mais également d'adapter notre mode de fonctionnement interne aux possibilités et nouveautés numériques. J'ai repris les principaux articles afin de vous les présenter, laissant de côté les modifications dites « de forme »*

Première résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la modification des statuts et autorise la Présidente à les déposer en mairie pour enregistrement.

*Afin de poursuivre cette Assemblée Générale, celle-ci doit se prononcer sur une cooptation préalable aux élections. L'Assemblée Générale 2015 avait validé la cooptation de Maud HILLAIREAU à la suite d'un accord conclue lui donnant un siège pour trois ans afin de représenter et mettre en œuvre des actions pour la profession de handler. Celle-ci a démissionné le 15 Avril 2017. Le Conseil d'Administration l'a remplacée, avec son accord, par Laura DEPEYRE, qui devient responsable de la Commission Handler.*

Deuxième résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la cooptation de Mme DEPEYRE en remplacement de Mme HILLAIREAU.

Notre Assemblée Générale doit à présent procéder au renouvellement des membres de son Conseil d'Administration. J'ouvre les votes, et demande à deux personnes de la salle, adhérents, non éligibles de rejoindre Thomas BERTHON et YANNICK DEMOLY membres de la commission des élections.

Les personnes présentes ou représentées ayant voté, je vous propose de vous présenter mon rapport moral

Une étape importante dans la vie de notre syndicat a été franchie. La représentativité des Organisations Professionnelles a été encadrée. Etape majeure pour conforter la place reconnue aux partenaires sociaux dans l'élaboration des normes applicables aux entreprises et aux salarié(e)s de celles-ci. Un socle commun de huit critères cumulatifs comme l'indépendance, la transparence financière, l'influence ont été fixés sous le contrôle de la Direction Générale du Travail. Le SNPCC a déposé en son nom ce dossier et a validé le premier critère lié à l'audience, c'est-à-dire le nombre d'adhérents. Une belle victoire lorsque l'on se reporte près de dix ans en arrière et les « tu n'y arriveras pas »...

*« Entre possible et impossible, deux lettres et un état d'esprit » Charles DE GAULLE*

Nous avons toujours tenu le discours de dire que le SNPCC représente tous les métiers du chien et du chat. Nous avons toujours appelé au regroupement, à l'échange, et cette ligne de conduite porte ses fruits.

L'année 2016 se termine avec près de 30% d'adhérents supplémentaires, à savoir : 904 (à jour de cotisations).

A ce jour, alors que nous arrivons à la moitié de l'année dans encore un mois, nous totalisons 814 adhérents. Néanmoins, ce qui est le plus flagrant c'est le nombre de personnes qui souhaitent apporter leur contribution à l'ensemble des travaux que nous conduisons.

Les proches qui m'entourent sourient souvent en voyant mon agenda... peut être devrais-je faire une photo de celui-ci et la poster sur notre groupe Facebook lorsque certains s'impatientent. Le Conseil d'Administration va aujourd'hui accueillir six nouveaux membres, 4 pour une échéance normale de six ans et 2 pour deux ans, en remplacement de deux membres partis en retraite ... Je tiens ici à remercier celles et ceux qui se sont investis, qui ont travaillé, donné de leur temps, pris sur leur temps personnel, leur entreprise... leur famille... pour le SNPCC, sans rien attendre en retour. J'ai une pensée particulière pour notre Vice-Présidente, Catherine PIERRE, toiletteuse, avec qui j'ai partagé de nombreux moments et travaillé à la mise en place du CTM Toiletteur Canin et Félin.

Et si je vous dis 126...

C'est le nombre de réunions, tables de travail, commissions auxquelles a participé le SNPCC.

Petit rappel : le SNPCC siège à la CNAMS dont il est membre et est membre de l'U2P

Le SNPCC se retrouve aujourd'hui demandé dans de nombreux évènements de la plus haute importance comme la table ronde avec Mme la ministre du Travail : Les femmes chefs d'entreprise, leur parcours, leurs attentes. C'est aux côtés des représentantes d'autres professions comme la boulangerie, le bâtiment, la profession d'avocate ou d'huissier que j'ai pu m'exprimer au nom de nos professions. Mme la Ministre a été par ailleurs particulièrement intéressée sur la fonction de présidente d'Organisation Professionnelle, les difficultés rencontrées mais aussi ce que peut apporter la vision d'une femme dans diverses négociations.

Dans le cadre de toutes les actions que nous conduisons pour nos professions, le SNPCC a obtenu cette année :

- L'abaissement à une visite des locaux annuelle,
- Plus de vente d'animaux sur Facebook, hors pages professionnelles certifiées,
- La mise en place d'un BTM Toiletteur canin et félin, de niveau IV opérationnel à la rentrée 2017 dans deux, voire trois centres de formation
- La mise en place d'un DU en partenariat avec la MSA, et son actualisation
- Le placement de nos diplômes dans la grille de classification des salaires : BAC PRO Conduite et Gestion d'une Entreprise Canine et Féline, BP option éducateur canin, BTM Toiletteur canin et félin
- Le positionnement du CCAD sur la liste nationale interprofessionnelle (LNI) des certifications éligibles au compte personnel de formation (CPF)
- Un accord de branche pour le travail de nuit
- Amendement pour retirer les animaux de compagnie du code de la consommation (amendement rejeté).
- ... entre autres.

Mais aussi ...

- Refonte des registres de suivi sanitaire, intégrant les obligations liées au Règlement Sanitaire
- Refonte des registres Entrées et Sorties : séparation Elevage et Pension
- Création du registre transport et de l'autocollant obligatoires
- Refonte des actes de réservation, actes de vente et avenants : contenu et quantité proposée pour s'adapter à tous les types de structures.

Il y a quelques temps, quelqu'un m'a dit : « Je comprends aujourd'hui que le SNPCC ne peut pas obtenir tout et tout de suite... »

Le projet dont je parle s'inscrit parfaitement dans cette réflexion. Qui aurait cru que nous finirions par y arriver ? Des déboires subits conjointement par le SNPCC et DGV Assurance, une écoute attentive de nos partenaires aux particularités de nos métiers, une inscription à l'ORIAS pour le SNPCC et de cette rencontre est née APCC.

Nous l'avions promis :

Des prestations d'assurances spécifiques à nos métiers sont mises en place : Protection Juridique, Responsabilité Civile Professionnelle et Multi-pro.

Au-delà de cela, est né : Assur' Chiot-Chaton et ses LABELS : un programme d'assurances à destination de vos clients et vous permettant de valoriser votre travail de sélection via la mise en place de deux labels : LABEL OR et LABEL ARGENT ; Ces labels s'inscrivent dans notre objectif qualité pour l'élevage au travers des dépistages des maladies héréditaires et de l'identification ADN des géniteurs des chiots et chatons que vous vendez.

Et encore... des travaux en cours. J'ai choisi de vous en présenter quatre ...

- Le bon coin... une entrevue avec la responsable juridique et son équipe
- La création d'un CQP Handler dont une réunion de présentation se tiendra le soir du 03 juin 2017 à 18 heures au Championnat de France à Nantes
- Une réunion « pension » qui se tiendra le 20 juin 2017 à Montelieu (dpt 26)
- Une réunion d'information avec les Associations de Protection Animale ayant au moins un(e) salarié(e) afin de leur présenter l'application de la CCN et de mettre en place des groupes de travail internes au SNPCC et spécifiques à leurs besoins.

Des projets...

- Création de deux CQP :
  - CQP Agent Animalier d'Association de Protection Animale
  - CQP Agent Animalier de Fourrière
- Obtenir la révision de la partie « comportement » de nos diplômes BAC PRO et BP éducateur
- Travaux sur la mise en place d'une démarche qualité en élevage canin et félin
- Mise en place de la médiation

Le SNPCC c'est aussi le CNFPRO, des formations de plus en plus nombreuses, de plus en plus variées conduites par Sabrina DEMOLY, Charlotte AUSSEL et Bertrand L.DEPUTTE. En 2016, 348 professionnels stagiaires ont participé à ces formations.

Parlons encore de DEF AUT DE CONFORMITE : Rappelez-vous ce que nous disons depuis le début : « N'allez pas vers un avocat qui défend les acheteurs », « Allez vers un avocat qui prendra cause pour VOUS, pour NOUS », « Créons des jurisprudences en NOTRE faveur, cela est possible » ! Deux adhérentes viennent de gagner, l'une en juridiction de proximité, l'autre en appel. Des avocats à l'écoute de la problématique de fond, des avocats qui utilisent le droit pour nous aider, pas pour nous enfoncer.

Le SNPCC reste ferme sur ses positions : un chien ou un chat n'est pas un bien comme un autre, c'est un être vivant avec ses aléas.

Sortir la vente des animaux de compagnie du code de la consommation est indispensable. Le SNPCC a fait déposer un amendement en ce sens dans le cadre de la LOI MACRON, malheureusement refusé par le gouvernement.

Ce retrait ne doit pas « se monnayer » par la relecture des vices rédhibitoires ! Revenir aux Vices rédhibitoires c'est revenir en 1989 ! C'est ne pas tenir compte des aléas de la vie liées à un être vivant.

Si travaux il doit y avoir, c'est dans un premier temps pour enlever cette épée de Damoclès au-dessus de la tête des éleveurs, puis, de valoriser le travail des éleveurs qui dépistent les maladies et tares sur leurs géniteurs. C'est aussi responsabiliser le propriétaire par l'acceptation que les animaux ne sont pas des meubles et que la solution d'un souci de santé, non prévisible, peut s'entendre en souscrivant une assurance santé pour leur compagnon.

J'ai pour habitude d'alterner soit en commençant, soit en terminant pour parler du Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine et Féline.

La 28<sup>ème</sup> édition a accueilli 77 candidats et 155 toilettes. Des chiffres qui montent d'année en année. Ce championnat c'est aussi une ambiance que je vous invite à découvrir quand bien même vous ne seriez pas toiletteurs, simplement pour venir à la rencontre des uns et des autres.

C'est avec grand plaisir que je vous annonce les victoires :

- D'Amandine **FAVET**, Meilleure toiletteuse de France PRO 2016,
- De **Sylvie VALLON**, Meilleure toiletteuse de France ESPOIR PRO 2016,
- Et d'**Amélie GORCE** Meilleure toiletteuse de France FUTUR PRO 2016.

Le trophée des écoles est gagné cette année par le **CRFA de St Gervais d'Auvergne**, équipe conduite par Karine BREUILLES. Un championnat de France de Toilettage qui cartonne avec 77 candidats et 155 toilettes présentées. Les centres de formation se mobilisent, permettant ainsi à nos apprenti(e)s de découvrir le milieu professionnel à son plus haut niveau et d'être en contact avec les maîtres d'apprentissage.

Rapport moral terminé ? Et bien non...

Obtenu en une heure de réunion regroupant tous les acteurs concernés, y compris de différents ministères, le SNPCC demandait à ce que les éducateurs-canins-comportementalistes soient reconnus comme artisan. Ceci était chose faite et acquise il y a environ 5 ans... Les services des ministères concernés se concertent, se mettent d'accord, et nous attendons... Nous voyons passer un décret validant certains métiers à l'artisanat et pas les nôtres... Ne voyant rien venir, nous avons relancé les services en question : Incroyable : « On vous a oublié ».

Le temps passe, il nous est promis que ce n'est qu'une formalité, mais de changement de Ministre en changement de Ministre, le temps passe et rien ne vient, sauf des promesses...

Et puis, un Ministre... Président à ce jour... décide de revoir certaines dispositions liées à la qualification artisanale. Nous reprenons notre bâton de pèlerin et enfin... ce 10 mai au JO le décret est publié, incluant à l'article 37 les métiers d'Educateur comportementaliste et pension. Nous allons pouvoir mettre en place le « diplôme », titre à finalité professionnel attendu depuis la création de notre BP en 2003 : Educateur-comportementaliste.

Au SNPCC : « *Entre possible et impossible, deux lettres et un état d'esprit* » Charles DE GAULLE

Certains seront immédiatement séduits, d'autres non. Il faudra le temps de la réflexion pour permettre d'avoir conscience de tout ce que peut apporter l'Artisanat, cette reconnaissance professionnelle que nos métiers sont un art.

C'est en se mettant autour de la table que l'on construit...

Nous avons choisi d'aller dans les expositions canines et félines afin de vous rencontrer. Nous serons les 14-15 et 16 juillet à Dunkerque, et les 19 et 20 août à Strasbourg. Nous avons besoin de vous !

Enfin, je tiens à vous présenter l'équipe des collaboratrices du SNPCC : Isabelle RIGAUD, Marianne PETIT, Véronique LOPEZ, Valérie BERLAND et Claire COURTOIS. Alexandra RAYMOND nous quitte à la fin de ce mois pour partir vers une tout autre orientation professionnelle et Marine BOULEY est en arrêt depuis plus d'un an.

Je n'oublie pas notre « secrétaire anonyme » dont je ne dirai pas le nom...

Je souhaite remercier tous les adhérent(e)s qui nous apporte aide et soutien, de façon ponctuelle.

Je vous remercie de votre attention et vous propose la résolution suivante : « L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu le rapport moral de la Présidente, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos du 31 décembre 2016 ».

**Anne-Marie LE ROUEIL**

**Présidente SNPCC**

**Première résolution** : L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la modification des statuts et autorise la Présidente à les déposer en mairie pour enregistrement.

**Deuxième résolution** : L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la cooptation de Mme Depeyre en remplacement de Mme Hillaireau.

**Troisième résolution** : L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu le rapport moral de la Présidente, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos du 31 décembre 2016.

**Quatrième résolution** : L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu le rapport financier, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

**Cinquième résolution** : Le Conseil d'Administration du SNPCC a décidé l'acquisition d'un bâtiment sur la commune de Chalamont pour un montant total de 160 000€ auxquels se rajoutent 40 000 € de travaux et aménagements. L'assemblée générale ordinaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne quitus entier et sans réserve pour cette acquisition.

**Sixième résolution** : L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le résultat 2016 en report à nouveau.

L'ensemble des résolutions sont validées à l'unanimité des présents ou représentés.

L'assemblée générale a procédé au renouvellement partiel de son Conseil d'Administration.

Les votes ont été les suivants :

Sont élu(e)s pour 6 ans : Nadine Vallez, Caroline Vermeulen Sandie Bethaz Lucciano Boucher

Sont élu(e)s pour 2 ans : Véronique Hachin Annick Letellier

Serge Laugier n'est pas élu.

Laura Depeyre remplace Maud Hillaireau, cooptée par l'AG de l'année dernière.

Bienvenue à toutes et à tous !

Merci à Sylvie Chastan de l'école nationale vétérinaire de Toulouse pour son intervention NEOCARE ainsi que Bruno Guillon Verne et Sabrina Demoly pour leur intervention sur les assurances professionnelles d'APCC.